L'Echo de Manitoba

Jeudi, 5 Oct. 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, Winnipeg, Man.

Le But de la Loi d'Exception.

Malgré les multiples déclarations de M. H. J. Macdonald, ou plutôt à cause même de ces diverses déclaration, le but que se propose le grand chef conservateur apparait de moins en moins net et franc; et cette obscurité voulue justifie à bon droit nos méfiances.

"Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille."

Le "Manitoba" se déclare satisfait et rassuré parce que M. Macdonald aurait dit à Dauphin que:

"Il n'était pas assez stupide pour vouloir défranchiser au Manitoba tout Canadien-français ne parlant pas l'anglais."

Parbleu, la belle malice! on le savait d'avance que M. H. J. Macdonald n'était pas assez stupide pour proposer du but en blanc une pareille mesure à la veille d'une élection provinciale.

M. H. J. Macdonald a beau être un homme politique de piêtre valeur, il n'est point encore insane au point de se passer lui-même la corde au cou pour se pendre.

Cela peut satisfaire le "Manitoba." M. Jos. Bernier a de bonnes raisons pour se déclarer satisfait à si bon compte: quand on a commencé la campagne par apposer sa signature au bas de la plateforme électorale anglaise, quand on ainsi reconnu sa vassalité envers le parti conservateur, une courbette de plus ou de moins ne compte pas.

L'attitude actuelle du confrère n'est qu'une preuve nouvelle de sa dévotion absolue à M. H. John Macdonal, qui daigne lui confier ses chagrins, le cher homme!

"Et ces deux grands débris se consolaient entre eux."

Il nous faut d'autres preuves, malheureusement, pour nous convaincre, et ces preuves c'est en vain que nous les cherchons.

Il y a un fait qu'on ne peut nier, ce sont les paroles de M. Macdonald à Neepawa, le 26 juillet 1899.

"J'ajouterais à la prochaine loi électorale une clause additionnelle, retranchant 'tout homme' qui ne pourra signer son nom en anglais, et qui ne pourra lire l'acte électoral en anglais."

C'est là un point acquis.

Admettons que la mesure proposée ne puisse avoir d'effet retroactif, ainsi que le déclare aujourd'hui M. Macdonald; nous voulons croire à sa bonne foi.

Il n'en est pas moins vrai que cette loi une fois mise en application, constitue une menace terrible pour l'avenir.

Aujourd'hui il n'est question de l'appliquer qu'à une certaine catégorie de colons, mais qui nous dit que dans cinq ou dix ans d'ici une majorité fanatique ne s'autorisera pas de cette clause pour la transformer en loi générale?

Accepter une telle proposition c'est forger une arme qui un jour ou l'autre se retournera contre nous.

M. H. J. Macdonald est de bonne foi, soit; mais de votre aveu l'hon. Norquay était de bonne foi aussi et se disait l'ami des Canadiens-français ce qui ne l'a pas empêché de voter avec la majorité anglaise l'abolition de la langue française en 1869.

La prudence est mère de la sûreté, et la prudence exige impérieusement que la minorité s'oppose à toute mesure "d'exception."

Cette seule considération suffirait pour nous décider à combattre énergiquement la proposition de M. H. J. Macdonald.

Mais il y a plus encore.

On nous dit que la mesure ne vise ni les Islandais, ni les Allemands, ni les Canadiens français, ni les Juifs etc; mais uniquement lee immigrants de la race Slave; c'est-à-dire les Doukhobors et les Galiciens.

Or il ne peut être question des Doukhobors puisque ils sont tous établis en dehors du Manitoba; il ne s'agit donc en fin de compte que des Galiciens.

Sur quels motifs s'appuie-t-on pour proposer cette mesure d'exception?

L'on met en avant l'ignorance absolue de ces populations, et leur inaptitude à user sainement de notre régime parlementaire.

Or, rien n'est plus faux.

La Galicie est une province de l'Empire Autricien, qui jouit d'un système parlementaire équivalent au nôtre.

Les Galiciens ont un parlement provincial tout comme le Manitoba et envoient 63 députés au parlement impérial, qui correspond à notre chambre des communes d'Ottawa.

Tous les citoyens âgés de 21 ans et possédant la qualification censitaire, d'ailleurs très basse, sont appelés à voter pour désigner les représentants provinciaux et fédéraux.

Il est même permis de trouver la composition de cette députation, supérieure à la nôtre car, la diète provinciale comprend:

Trois archevêques, trois évêques (représentant les religions romaines, grecques et arméniennes); les recteurs des universités de Lemberg et de Cracovie, 44 députés représentant les grands propriétaires fonciers, quatre représentant les capitalistes, trois les chambres de commerce et l'industrie, 16 les villes et centres industriels, 74 les communes rurales.

Pour des sauvages et des bêtes brutes, ce n'est déjà pas si mal n'est-ce pas; bien des gens estimeront sans doute que cette représentation-là vaut bien la nôtre.

La constitution actuelle de la Galicie date de 1861, c'est-à-dire que depuis 38 ans, les Galiciens sont initiés aux mystères du suffrage universel et aux beautés du parlementarisme.

Il est donc absolument erroné de prétendre que les Galiciens ne sont pas à même d'exercer le droit de vote que leur donnerait la loi actuelle au bout de trois ans de résidence.

Aussi bien, ceux qui ont mis en avant cette proposition, le savent parfaitement; cette ignorance n'est qu'un prétexte.

La vérité c'est comme le disait le "Morning Telegram" "que ces populations-là étant illétrées et superstitieuse sont toutes les deux particulièrement enclines à subir l'influence indue de leurs supérieurs ecclésiastiques en matière électorale."

Or comme les Doukhobors n'ont pas de clergé il faut encore se rendre ici à l'évidence que ce sont les seuls Galiciens qui sont visés.

Or il ne faut pas oublier que les trois quarts des Galiciens sont catholiques romains.

Ainsi donc la mesure d'exception proposée par M. H. J. Macdonald, vise uniquement les Galiciens catholiques romains.

Voilà, même en acceptant les explications de M. Macdonald dans leur sens le plus favorable, le but de cette mesure d'exception, et il se trouve des gens assez éhontés, des Canadiens-français assez dépourvus de pudeur pour déclarer parfaite, excellente, admirable la proposition de M. Macdonald.

Allez, pauvres têtes sans cervelle, papillonnez autour de la flamme qui vous fascine, avant longtemps vous vous y brûlerez les ailes; vous applaudissez aujourd'hui à une mesure d'exception dirigée contre les Galiciens catholiques, demain cette même loi se retournera contre les Canadiens-français catholiques.

De quelque façon qu'on l'envisage cette proposition scélérate est une menace contre la minorité catholique française.

Communication

Nous recevons la communication suivante qui exprime croyons-nous les justes sentiments de tous les colons français ou belges.

"LES VÉRITABLES INTENTIONS DU PARTI CONSERVATEUR"

Depuis que M. H. J. Macdonald a déclaré que s'il arrivait au pouvoir il ferait adopter une législation pour empêcher de voter tous ceux qui ne sauraient ni lire ni écrire l'anglais, le journal "Le Manitoba (ce grand renverseur de gouvernements présents) et futurs !) essaye de démontrer que ces déclarations ne s'adressent pas aux Canadiens-français. Décidément le "Manitoba" devient de plus en plus cocasse.

En effet M. Macdonald pourrait-il défranchiser les Canadiens-français! ne sont-ils pas sujets brittanniques? Donc ce n'est pas là, du tout, ce que lui reproche la presse française du pays. Ces polémiques ont été plutôt entreprises pour défendre les étrangers qui émigrent au Manitoba et par là même sauvegarder les intérêts des Canadiens-français. Advenant que les Français, les Belges, Suisses et Galiciens qui sont à peu près tous catholiques, viennent à se joindre aux Canadiens-français et aux Métis, ne formeront-ils pas une minorité avec laquelle le gouvernement de ce pays devra compter?

Donc c'est là surtout qu'est la question.

Le "Manitoba" semble oublier que la majorité de ces colons sont des frères par le sang, la langue et la religion.

Cependant il les traite comme une quantité négligeable.

Le "Manitoba" qui est si bien renseigné sur les chagrins du parti conservateur serait bien aimable de nous dire ce que celui-ci prétend faire à l'égard de ces colons.

Un Catholique Français.

Sir Wilfrid a Strathroy

Une dépêche spéciale nous apprend que Sir Wilfrid Laurier a présidé, à l'ouverture de l'exposition de Stratheroy, comté de Middlessex, Ont. L'hon. M. G. W. Ross était aussi présent. Le premier ministre du Canada a été acclamé par une foule de 3,000 à 10,000 personnes.

Le président de l'Exposition, M. Henry Gough, lui a présenté une adresse à laquelle il a su répondre en termes très éloquents. M. Laurier a discuté la situation agricole actuelle; il a montré le progrès et les temps meilleurs dans toutes les campagnes, les prix rémunérateurs pour les denrées, l'avancement de l'industrie laitière, la position importante que nos produits avaient conquis sur le marché britannique depuis trois ans. Il a aussi parlé des efforts de son gouvernement pour améliorer les relations du Canada avec les Etats-Unis et voici, à ce sujet, quelques-unes de ses remarques:

"J'admettrai que la Conférence internationale n'a pas eu jusqu'ici beaucoup de succès, mais c'est la question d'Alaska qui a mis des entraves sur notre route. Dans tous les cas, nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait et c'est parce que nous les avons bien défendus que nous n'avons pas atteint les résultats espérés. Nous voulons vivre dans les meilleurs termes possibles avec nos voisins, nous voulons faire du trafic avec eux; mais s'ils ne le veulent pas, nous pouvons vivre sans eux, quoique, je ne le cacherai pas, il y ait plusieurs raisons pour lesquelles je serais heureux que nous ayons de meilleures relations avec les Etats-Unis. Mais s'il faut avoir ces meilleures relations au prix, au sacrifice de notre honneur national, nous ne paierons certainement pas ce prix là et nous continuerons à faire ce que nous faisons maintenant: "paddle our own cause." Je ne viens pas ici faire entendre des accents de vantardise. J'ai la conscience de la responsabilité attachée à mes paroles."—"La Patrie."

Acadiens, N'emigrez plus

Le "Moniteur Acadien" a reçu la lettre suivante de M. Philéas E. Bourque, anciennement de Fox-Creek, N. B., et qui habite le Manitoba depuis plusieurs années.

"Nous sommes à peu près au milieu de la moisson (5 septembre) je vous assure que ce n'est pas une petite besogne. Le grain est si fort que ça demande une fois plus d'hommes que les années ordinaires. On craignait une famine de main-d'œuvre, mais il n'en a rien été, grâce à Ontario qui nous a envoyé 10,000 hommes. Lorsque les excursions arrivaient, les gares étaient envahies par les fermiers en quête de journaliers. Ils offraient jusqu'à $2 par jour et la pension. Les gages ordinaires sont de $40 par mois. Dites donc à nos amis acadiens qui chaque année s'en vont aux Etats-Unis respirer la poussière des manufactures qu'ici le baume des océans de blé reconstruit et ranime même les constitutions les plus délicates. Ici il n'y a personne sans pain ni même sans argent.

Je conseille à tout jeune homme qui désire un avenir certain de venir au Manitoba et de s'y livrer à la culture; nos terrains sont les plus fertiles du monde.

"Aussi Acadien qu'autrefois."

P. E. BOURQUE.

Un Peu de Lumiere

Voulez-vous savoir quel rôle les Juifs jouent vis-à-vis de la presse internationale, et quelle est leur formidable puissance? écoutez cette courte revue.

Commençons par l'Angleterre. Les Rostchilds sont les plus forts actionnaires du "London Times," du "Daily Telegraph," du "Daily News" et de la "St. James Gazette." Le "Daily Telegraph" a pour propriétaire un Juif du nom de Levi Lawson; le "Daily News" est dirigé par un Israélite du nom de Oppenheim; la "St. James Gazette" reçoit ses inspirations de son maitre, M Steinkopp, un Juif lui aussi; enfin, les journaux anglais les plus influents sont sous l'influence immédiate de la juiverie. C'est la même chose en Allemagne, à Berlin. C'est le "National Zeitung," le "Lokal Anzeiger," "Le Tagblatt" qui sont dirigés par des Juifs. En Autriche, ils possèdent le "Neue Freie Presse" et le "Tagblatt," de Vienne. En Hongrie, ils publient le "Pester Lloyd" de Budapest et, en outre, tous les autres journaux sont juifs. En Italie, la "Tribuna", le "Capitan Fracassi" et une foule de journaux populaires sont également juifs.

Tous ces journaux suivent une même idée, obéissent à la même pensée: la juiverie.

Cette influence qu'ils exercent sur la presse ne se ferait pas sentir en dehors de leur sphère s'ils n'étaient pas en même temps maîtres du télégraphe. Les agences suivantes qui sont les plus importantes en Europe, sont exclusivement juives; Reuter, de Londres; Reuter-Havas, de Paris; Wolff, de Berlin; Agence Orientale, de Vienne; Ajenzia Arbib, de Rome.

Et si vous vous étonnez de l'agitation extraordinaire qu s'est produite en Amérique au tour de Dreyfus, écoutez encore ceci.

Il résulte d'une statistique dressée dans le "Year Book" raëlite américain, un livre vient d'être publié à l'occa du nouvel an juif, qu'il y tuellement aux Etats-Unis [illegible] 800 Israëlites.

En 1818, on estimait à [illegible] nombre des Israëlites [illegible] Etats-Unis; en 1840, [illegible] l'"American Almanac," [illegible] avait 15,000.

En 1848, le nombre [illegible] estimé à 50,000; en 188[illegible] était 527; en 1888, à 400 [illegible] 30,- 1897, à 937,800.

De tous les Etats [illegible] c'est l'Etat de New [illegible] Union, la population israé[illegible] qui a nombreuse: 400,000 [illegible] plus

L'Illinois compte [illegible] 95, [illegible] lites, et les Etats de Ne[illegible] 00 Israéshire, Vermont et Wyo[illegible]-Hampont que 1,000 chacun. [illegible] ning n'en

Pendant ces dernières [illegible] surtout, le courant [illegible] res années tion s'est beaucoup [illegible] d'immigra- 1895 à 1899, il a apporté [illegible] accru. De Juifs à New York, 3[illegible] 417,010 ladelphie et 2[illegible],140 [illegible] 6,390 à Phisoit un total de [illegible] à Baltimore, quatre années [illegible] 547,850 en grands centres des [illegible] ces trois [illegible] Etats-Unis.

Comme on le [illegible] voit, les Juifs gagnent rapidement [illegible] du terrain dans la grande [illegible] république américaine. Ils y [illegible] sont déjà presque aussi nombreux [illegible] qu'en Europe.

Condamnation d'un Juif.

Vienne, 20 [illegible] — Léopold Hilsner, un juif, a été condamné à mort à Kutlenberg (Bohême), pour avoir assassiné une fille chrétienne dans le but d'avoir son sang pour des sacrifices. La cause fournit de nouveaux éléments à la campagne antisémite, et a créé une surexcitation semblable à celle soulevée par Dreyfus en France

Un Succès pour la France.

C'est un architecte français M. Bernard, de Paris, qui a remporté le premier prix pour le plan de l'Université californienne et des bâtiments qui l'entoureront.

Notons, en passant, que le concours était ouvert aux architectes de tous les pays du monde. Un nouveau triomphe pour l'art français... "décadent," diraient certains Anglo-[illegible]